

Formes acceptables de pièces d'identité avec photo

Type de pièce d'identité	Détails																												
Permis de conduire	<ul style="list-style-type: none"> Conditions pour les permis canadiens non expirés : <ul style="list-style-type: none"> La province et la date d'expiration sont requises. Si le client ne fournit pas de permis de conduire, mais fournit une autre forme d'identification acceptable à la place : <ul style="list-style-type: none"> Créez un mémo/Note intelligente ACTV pour noter les détails. 																												
Pièce d'identité délivrée par un province	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les provinces canadiennes (sauf le Québec) Obtenu par l'intermédiaire du gouvernement provincial, de la Direction des véhicules automobiles, des bureaux d'enregistrement. Les pièces d'identité provinciales portent des noms différents selon la province émettrice : <table border="1" data-bbox="516 1003 1437 1816"> <thead> <tr> <th>Province</th> <th>Nom de la pièce d'identité par province</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alberta</td> <td>Alberta Identification Card</td> </tr> <tr> <td>Colombie-Britannique</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Avant février 2013 : BCID (BC Identification Card) Après février 2013 : BC Services Card </td> </tr> <tr> <td>Manitoba</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Manitoba Identification card Manitoba Enhanced identification card </td> </tr> <tr> <td>Ontario</td> <td>Ontario Photo card</td> </tr> <tr> <td>Québec</td> <td>Non disponible au Québec</td> </tr> <tr> <td>Saskatchewan</td> <td>Photo ID for non-drivers card</td> </tr> <tr> <td>Nouvelle-Écosse</td> <td>Nova Scotia Identification Card</td> </tr> <tr> <td>Terre-Neuve</td> <td>Photo Identification Card</td> </tr> <tr> <td>New Brunswick</td> <td>Photo ID Card</td> </tr> <tr> <td>Île-du-Prince-Édouard</td> <td>Voluntary ID Card</td> </tr> <tr> <td>Territoires du Nord-Ouest</td> <td>Northwest Territories General Identification Card</td> </tr> <tr> <td>Yukon</td> <td>Yukon General Identification Card</td> </tr> <tr> <td>Nunavut</td> <td>General Identification card</td> </tr> </tbody> </table> 	Province	Nom de la pièce d'identité par province	Alberta	Alberta Identification Card	Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> Avant février 2013 : BCID (BC Identification Card) Après février 2013 : BC Services Card 	Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> Manitoba Identification card Manitoba Enhanced identification card 	Ontario	Ontario Photo card	Québec	Non disponible au Québec	Saskatchewan	Photo ID for non-drivers card	Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Identification Card	Terre-Neuve	Photo Identification Card	New Brunswick	Photo ID Card	Île-du-Prince-Édouard	Voluntary ID Card	Territoires du Nord-Ouest	Northwest Territories General Identification Card	Yukon	Yukon General Identification Card	Nunavut	General Identification card
Province	Nom de la pièce d'identité par province																												
Alberta	Alberta Identification Card																												
Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> Avant février 2013 : BCID (BC Identification Card) Après février 2013 : BC Services Card 																												
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> Manitoba Identification card Manitoba Enhanced identification card 																												
Ontario	Ontario Photo card																												
Québec	Non disponible au Québec																												
Saskatchewan	Photo ID for non-drivers card																												
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Identification Card																												
Terre-Neuve	Photo Identification Card																												
New Brunswick	Photo ID Card																												
Île-du-Prince-Édouard	Voluntary ID Card																												
Territoires du Nord-Ouest	Northwest Territories General Identification Card																												
Yukon	Yukon General Identification Card																												
Nunavut	General Identification card																												

Type de pièce d'identité	Détails										
Passeport valide	Canadien et étranger accepté										
Autre	<ul style="list-style-type: none"> • Visa de travail • ID du Ministère de la Défense (Canadien) • Carte de résident permanent • Carte de Statut d'Indien • Carte INCA (Institut national canadien pour les aveugles) • Carte NEXUS (facultatif, nous ne pouvons pas insister pour que le client nous fournisse cette pièce d'identité, cependant, si le client le propose, nous pouvons l'utiliser pour vérifier son identité.) • Permis de possession et d'acquisition (PPA) 										
Carte d'assurance-maladie	<p>Certaines provinces canadiennes ont des règlements stricts restreignant qui peut voir, enregistrer et utiliser une carte d'assurance-maladie comme forme d'identité avec photo en dehors du domaine médical.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Province</th> <th>Acceptée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Colombie-Britannique (Version BC Services Card Photo)</td> <td>Oui. La carte d'assurance-maladie du client peut être utilisée comme pièce d'identité avec photo.</td> </tr> <tr> <td>Québec</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Il est illégal de demander ou d'enregistrer la carte. • Elle peut être utilisée comme pièce d'identité avec photo uniquement si le client l'offre volontairement. </td> </tr> <tr> <td>Ontario</td> <td>Non. La carte ne peut pas être vue ou enregistrée comme une forme d'identification, même si elle est fournie volontairement par le client.</td> </tr> <tr> <td>Reste du Canada</td> <td>Ne s'applique pas. Ne s'appliquent pas dans les autres provinces, car les cartes d'assurance-maladie n'ont pas de photo.</td> </tr> </tbody> </table>	Province	Acceptée	Colombie-Britannique (Version BC Services Card Photo)	Oui. La carte d'assurance-maladie du client peut être utilisée comme pièce d'identité avec photo.	Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Il est illégal de demander ou d'enregistrer la carte. • Elle peut être utilisée comme pièce d'identité avec photo uniquement si le client l'offre volontairement. 	Ontario	Non. La carte ne peut pas être vue ou enregistrée comme une forme d'identification, même si elle est fournie volontairement par le client.	Reste du Canada	Ne s'applique pas. Ne s'appliquent pas dans les autres provinces, car les cartes d'assurance-maladie n'ont pas de photo.
Province	Acceptée										
Colombie-Britannique (Version BC Services Card Photo)	Oui. La carte d'assurance-maladie du client peut être utilisée comme pièce d'identité avec photo.										
Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Il est illégal de demander ou d'enregistrer la carte. • Elle peut être utilisée comme pièce d'identité avec photo uniquement si le client l'offre volontairement. 										
Ontario	Non. La carte ne peut pas être vue ou enregistrée comme une forme d'identification, même si elle est fournie volontairement par le client.										
Reste du Canada	Ne s'applique pas. Ne s'appliquent pas dans les autres provinces, car les cartes d'assurance-maladie n'ont pas de photo.										

Preuves d'adresse domiciliaire acceptables

- Factures de services publics (à l'exception des factures de télécommunications)
- Relevé bancaire
- Bail de location
- Avis de l'ARC